

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal du 21 avril 2026 (19h00)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 15 avril 2026 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. AUGER Marc, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme DEBRENNE Isabelle, Mme DEJOUHANNET Sabine, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos, Mme MIELCAREK Véronique, M. MONNEREAU Patrick, M. MORELLEC Éric et M. MOULUN Frédéric.

Étaient absents : Mme BERNARD Christine et Mme CIEPIELA Stéphanie

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur David BOSC

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2026

- 1 **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Règlement du conseil municipal
- 2 **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
- 3 **COMMANDE PUBLIQUE** – Avenant au marché public pour la construction du Centre technique municipal
- 4 **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Modification du règlement du camping municipal

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2026

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Conformément au CGCT et à la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale, le contenu du règlement est librement fixé par le conseil municipal et le règlement est adopté à chaque renouvellement du conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Considérant le projet de règlement présenté par M. le Maire, le conseil municipal :

- **ADOpte** le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

02 – INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission communale des Impôts directs

L'article 1650 du code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID doit être composée de 7 membres : le Maire (ou l'adjoint délégué) et 6 commissaires.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double présentée suite à délibération du conseil municipal.

La désignation des membres de la commission doit intervenir dans un délai de 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Considérant la liste de personnes proposée, le conseil municipal,

- **DÉSIGNE** les 24 personnes suivantes :

CHOTEAU Natalie, LOGRADO Carlos, DURAND Claudine, SANS Nadine, MANIN Françoise, MIGNON Christine, CIEPIELA Stéphanie, MONNEREAU Patrick, AVELINE Yvonne, RENAUD Patricia, POUGNAND-ANNE Marie-Claude, OBEDE Claude, GORSSE Josiane, BOSCH David, HASSINGER Marianne, GATHIER Régine, MORELLEC Eric, MOULUN Frédéric, AUGER Marc, GARAVELLI Serge, FOUCHIER Laurette, JAUFRY Benjamin, BOUILLY Karine, BOUILLE Xavier

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

03 – COMMANDE PUBLIQUE – Avenant au marché public pour la construction du Centre technique municipal

Le Conseil Municipal du 24 janvier 2024, par délibération n°01, a approuvé le projet de réalisation des travaux d'extension du centre technique municipal et autorisé la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée puis dans sa séance du 18 décembre 2024, a validé et attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment destiné à abriter le centre technique municipal.

La Commission MAPA s'est réunie le 31 juillet 2025 puis le 24 septembre 2025.

Dans sa séance du 12 novembre 2025, le conseil municipal a validé et attribué les lots aux entreprises suivant le rapport d'analyse des offres présenté par le Maître d'œuvre, la SARL C+M.

L'APAVE a depuis rendu un rapport préconisant l'ajout d'un lanterneau supplémentaire afin de pourvoir aux obligations sécuritaires.

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus lors de la validation du lot n°4 – Couverture et bardage métallique, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 pour le Lot 4 pour la somme de 3 172,92€ HT (3 807,50€ TTC) et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux supplémentaires,
- **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Commune des exercices correspondants.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

04 – DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification du règlement du camping municipal

Afin d'apporter des précisions au règlement intérieur du camping municipal concernant, notamment, la vidange par cassette uniquement des véhicules type camping-car, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur du camping « Le Planginot » joint au présent document,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement et à accomplir tous actes y afférents.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	13	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	13	Voix	
Exprimés	13	Voix	
POUR	13	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Néant

Levée de séance : 19h08

Le secrétaire de séance



M. David BOSCH



Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le :

22 MAI 2026